

D. 2022/553
PAN

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Acquisition à titre gratuit du lot n° 32PIE – section Trianon appartenant à la Nouvelle-Calédonie

P.J. : 1 projet de délibération et son annexe (1 plan)

Par courrier du 20 avril 2012, la commune de Nouméa avait sollicité la Nouvelle-Calédonie pour l'acquisition, à titre gratuit, du lot n° 32PIE - section Trianon, d'une superficie de 1a 91ca. Cette opération foncière s'inscrivait dans le cadre d'un ancien projet d'aménagement urbain visant à la réalisation d'un jardin public, d'une voie réservée aux transports en commun et circulations douces, et d'un bassin de rétention entre la rue Faidherbe et le rond-point N'Géa.

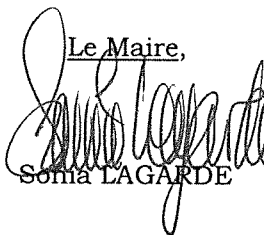
En réponse, la Nouvelle-Calédonie s'était déclarée favorable au transfert de propriété à titre gratuit de ce lot.

A titre informatif, la valeur à l'are de cette parcelle est estimée, par le service du domaine de la Nouvelle-Calédonie, à 1 917 600 francs CFP.

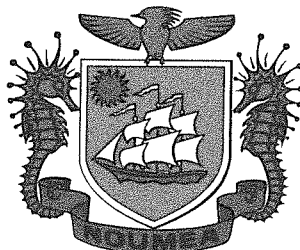
Toujours destinée à l'aménagement d'infrastructures publiques, l'acquisition de cette parcelle est aujourd'hui envisagée dans le cadre de l'aménagement d'une voie en modes doux et l'assainissement entre la rue Faidherbe et le rond-point N'Géa. Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser l'acquisition à titre gratuit d'une parcelle formant le lot n° 32PIE – section Trianon, appartenant à la Nouvelle-Calédonie et d'habiliter le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 mai 2022

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

D. 2022/553
P & N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THIAIWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 36	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 52	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 553
autorisant l'acquisition à titre gratuit du lot 32PIE – section Trianon
appartenant à la Nouvelle-Calédonie

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 JUIN 2022**

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la lettre de la ville de Nouméa du 20 avril 2012,

VU la lettre de la Nouvelle-Calédonie du 2 décembre 2014,

VU l'estimation du service du domaine de la Nouvelle-Calédonie du 30 mars 2022,

VU le plan ci-annexé,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/69 du 25 mai 2022,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable
entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée l'acquisition à titre gratuit du lot n° 32PIE (NIC : 649534-2724), d'une superficie d'environ un are quatre-vingt-onze centiares (1a 91ca) - section Trianon, appartenant à la Nouvelle-Calédonie.

La valeur à l'are de ce lot est estimée à un million neuf cent dix-sept mille six cents (1 917 600) francs CFP.

ARTICLE 2 /

Le maire ou son représentant est habilité à signer l'acte à intervenir dans lequel seront définies la description des limites et la superficie exacte du bien.

ARTICLE 3 /

Les diverses formalités se rapportant à l'acte sont à la diligence de la Nouvelle-Calédonie et aux frais de la commune.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée à la Nouvelle-Calédonie.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

16 JUIN 2022

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 1
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P.	- 1
D.U. (S.D.)	- 1
S.I.G.	- 1
NOUVELLE-CALEDONIE	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
 ayant été transmis le 17 JUIN 2022
 au Commissaire Délégué
 et notifié le 22 JUIN 2022
 et / ou publié le 20 JUIN 2022
 est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


 Jean-Pierre DELRIEU
 1^{er} adjoint au Maire
 chargé de la coordination municipale,
 des ressources humaines, de l'action éducative,
 de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Acquisition lot 32pie Trianon

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-553 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-553-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions

